



La Milice en Creuse (1940-1944)

L'histoire de la Milice en Creuse entre 1943 et 1944 demeure un sujet brûlant. Plusieurs études ont évoqué son rôle mais elle reste à écrire. L'accès nouveau aux archives judiciaires et policières permet aujourd'hui d'en dévoiler des pans de plus en plus amples. De nombreux documents sont encore détenus par des personnes privées ce qui ne facilite pas l'étude. La création de la Milice, au niveau national comme en Creuse, est le fruit de la radicalisation du régime de Vichy. Dès 1940 le gouvernement de Pétain met en place la Légion Française des Combattants qui, outre le rassemblement des associations d'anciens combattants, a pour vocation de fonder une sorte de parti unique à la solde du régime. Rôle moins avouable, cette organisation a, dès l'origine, la mission de surveiller la population et les ennemis du régime. Tout ce qui est soupçonné de « *mal penser* » est dès lors l'objet d'incessantes tracasseries : sympathisants de gauche, communistes, socialistes, syndicalistes, francs-maçons, gaullistes rassemblés sous le terme générique de « *dissidents* ». Les juifs font l'objet d'une attention particulière. La Légion évolue au gré des événements. Certains de ses membres, écœurés par le régime de Vichy, s'éloignent de l'organisation. Certains rejoignent la Résistance. D'autres basculent dans la collaboration de plus en plus brutale.

Un premier pas est franchi avec la création du Service d'ordre légionnaire (SOL) le 13 janvier 1942. Il regroupe déjà les hommes les plus résolus de la Légion. Il est dirigé au niveau national par Joseph Darnand, ancien membre de la Cagoule. Les fameux 21 points du serment SOL sont la base de l'action de ses membres. En Creuse, il est dirigé par Louis Frétet industriel à Bussière-Dunoise. Organisé de façon paramilitaire, le SOL compte jusqu'à 144 membres. Le noyau actif composé pour l'essentiel d'officiers de réserve, accentue fortement la chasse aux dissidents. Les volumineux dossiers conservés aux archives sont particulièrement éclairants, notamment sur la surveillance exercée par le 2^{ème} bureau de l'organisation. Mais de fortes dissensions voient le jour et les ultras de la collaboration s'orientent vers la création d'une vraie organisation politico-policière : le règlement général de la Milice est très clair : « *La Milice Française est créée pour animer la vie publique du pays, par sa vigilance sa propagande et son action et pour maintenir l'ordre intérieur* ».

La création en Creuse est effective le 28 février 1943, lors d'une cérémonie réunissant les autorités civiles et militaires du département au cinéma Le Continental de Guéret. Elle est structurée autour d'une partie du groupe dirigeant du SOL auquel se sont agrégés des éléments plus radicaux. Durant ses 16 mois d'activité, la Milice en Creuse connaît plus de bas que de hauts. Deux tendances s'affrontent : les tenants d'une ligne que l'on peu qualifier de « traditionnaliste » fidèle à Pétain et voulant privilégier l'action vers la lutte intérieure ; une tendance dure, favorable à la collaboration intégrale avec les nazis. Des querelles internes incessantes entraînent plusieurs remaniements de l'équipe dirigeante. Le premier chef départemental prend ses distances dès juin 1943. Les durs prennent l'ascendant durant l'été 1943. Pommérat, membre de l'Action Française, est nommé secrétaire départemental. C'est un fanatique très violent¹. Fin août, le commandant Brail est nommé chef départemental. C'est un proche de Raymond-Clémoz, chef régional qu'il a connu dans les Bouches du Rhône. Ce dernier devient chef de cabinet de Darnand début 1944 et sera un des pères des Cours Martiales. La Milice, par son réseau militant et ses relais auprès de collaborateurs notoires ou de dénonciateurs pathologiques, représente pourtant un danger mortel pour tous ceux qui se révoltent contre le régime de Vichy

¹ ADHV 184W113.

et l'occupation. Trois questions méritent d'être examinées : Qui étaient les miliciens creusois ? Quelle a été leur activité ? Quel a été leur sort ?

Selon les sources et les périodes, on peut admettre que la Milice en Creuse a compté entre 135 et 184 membres². Plusieurs membres du SOL ont été engagés d'office, mais seule une cinquantaine d'entre eux a rejoint la Milice. Sociologiquement, la Milice creusoise est loin d'être l'organisation plébéienne qu'on décrit parfois. Parmi les membres il y a un tiers de travailleurs indépendants (professions libérales, commerçants, artisans), ce qui rapproche du recrutement des organisations conservatrices d'avant guerre notamment les ligues. La Milice ne regroupe qu'à peine un quart d'agriculteurs, ce qui est remarquablement faible au regard de la structure de la population active de l'époque (plus de 50% agricole). Les fonctionnaires, employés et ouvriers sont très faiblement représentés. Enfin, les inactifs représentent une part importante, notamment avec la présence de nombreux retraités (majoritairement de l'armée), les épouses de militants (remarquons que le nombre de femmes est plus important qu'au niveau national avec 11% du total des membres) et les jeunes qui pour la plupart souhaitent échapper au Service du travail obligatoire. Les Miliciens adhèrent en connaissance de cause car ils doivent prêter serment sur la base des fameux 21 points. Les motivations sont pourtant très diverses. Peu sont encartés politiquement. On ne trouve à travers les documents consultés que 33 militants politiques. Ils sont pour l'essentiel membres des partis nationalistes ou monarchistes d'avant guerre. La majorité a rejoint les partis collaborationnistes notamment le PPF de Doriot. La grande majorité des membres adhère par opportunisme, intérêt (échapper à certaines obligations comme le STO ou la garde des voies de communication) ou même pour en retirer quelques avantages lucratifs (plusieurs membres étaient criblés de dettes avant leur adhésion). Quelle est la nature de l'activité des miliciens en Creuse ?

Elle est essentiellement de deux ordres : le renseignement et la propagande. Les dossiers du 2^{ème} bureau (service de renseignement) de la Milice démontrent à l'envie la collecte obsessionnelle du renseignement. Tous les ennemis réels ou supposés sont fichés, la plupart du temps sur dénonciation. A y regarder de plus près, les renseignements sont de piètre qualité. Les analyses relèvent plutôt de ragots de café du commerce. Il n'en demeure pas moins que les individus visés par ces documents sont exposés à un réel danger. Parallèlement, la direction départementale met en place dès le début de son activité une intense action de propagande : campagne de conférences dans tous les cantons, affichages, graffitis... D'après les rapports de police et de gendarmerie, cette politique rencontre un écho très faible dans la population. La Milice ne se limite pas à cela. Les miliciens tendent régulièrement des opérations d'intimidation violentes à l'égard de présumés résistants, comme en janvier 1944 à St Marc à Loubaud³. Cette action aboutit à la blessure grave de la cible. Plusieurs miliciens participent également à des opérations crapuleuses comme en mars 1944 à La Villedieux⁴. Ces actions deviennent systématiques dans le fonctionnement du service de sécurité de la Milice, ou équipe spéciale, basée rue du général Cérés à Limoges. La cible privilégiée demeure les familles juives de la région. Le témoignage d'un membre creusois de cet organisme est édifiant⁵. Les exactions de cette équipe deviennent tellement gênantes que plusieurs de ses membres sont condamnés en avril 1944.

Durant ses mois d'activité, la Milice cultive une constante hostilité à l'égard des symboles de la République et des représentants de l'Etat⁶ largement acquis à la Résistance. Deux exemples sont particulièrement significatifs. Dans la nuit du 30 avril au 1^{er} mai 1943, un groupe de miliciens, après une tournée dans le sud de la Creuse « enlève » le buste de Marianne qui orne la place du village de Chavanat. Fin mai 1943, deux responsables miliciens tentent d'infiltrer le service des renseignements généraux, ce qui entraîne une violente réaction de son chef, le futur préfet Castaing. Au fil des événements, l'action des miliciens creusois se radicalise. En mars 1944, quinze d'entre eux participent aux événements dramatiques des Glières. En avril

² On a souvent utilisé le terme « milicien » pour désigner les collaborateurs. Il s'agit la d'adhérents effectifs.

³ ADC 45W16.

⁴ ADHV 1517W811 Un des auteurs sera d'ailleurs condamné à mort par la Cour Martiale de la Milice.

⁵ ADHV 184W113 ; 1517W261 et 373.

⁶ Arch. Nat. 72AJ621 Fond Vasserot.

1944, la plupart des miliciens actifs sont réquisitionnés et intégrés à Limoges aux groupements de maintien de l'ordre dirigés par de Vaugelas. Dès lors, ces miliciens creusois participent aux opérations menées contre la Résistance et les maquis de la région administrative de Limoges. Ces unités se signalent en Creuse lors de plusieurs évènements. Elles sont à la manœuvre dans la région de La Souterraine en mai juin 1944, à Gorceix près de Bourganeuf le 29 mai 1944 et de nouveau à Bourganeuf lors de l'intervention de la Brigade Jesser en juillet 1944. L'action la plus spectaculaire se déroule le 25 juin 1944. Ce jour-là, des groupements de miliciens venus de Limoges et de l'Indre appuyé par les GMR organisent une grande rafle à Guéret. 95 otages sont dirigés vers la prison milicienne de Limoges. Lors du transfert, trois malheureux (messieurs Bareige et Chiozzini) sont exécutés près de St Maurice la Souterraine. Manifestement, outre de Barry et Filliol, hommes de main du 2^{ème} bureau de Limoges qui pilotent l'opération, plusieurs creusois participent⁷. Nous n'avons pas la preuve formelle de la participation de miliciens creusois aux évènements du bois du Thouraud en août 1943. Cependant, il existe un faisceau d'indices pour retenir l'implication de l'organisation. Enfin, il subsiste un doute sur la participation de creusois aux Cours martiales qui ont condamné à mort plusieurs patriotes creusois dont Victor Renaud de Saint Sébastien.

L'action d'une telle organisation ne pouvait laisser la population indifférente. Les rapports des préfets⁸ successifs soulignent la constante hostilité de la majorité de l'opinion creusoise à l'égard de la Milice. Le comportement des miliciens heurte brutalement les principes républicains qui recueillent la majorité des suffrages creusois depuis le XIX^{ème} siècle. Ainsi, les sentiments de l'opinion oscillent entre crainte et rejet brutal. Pour plusieurs témoins, la rupture définitive s'opère lors du massacre du bois du Thouraud le 7 septembre 1943. Malgré les dénégations du chef départemental, l'opinion considère (peut être tardivement) que la Milice est impliquée et qu'il est inadmissible que des français aient participé à une opération contre d'autres français. Une lutte sans merci s'instaure entre cette police politique et les mouvements de Résistance. Les actions contre la Milice débutent très tôt. Le 3 juin 1943 une bombe explose devant le siège de l'organisation installé dans l'ancien temple maçonnique de Guéret. Elles s'amplifient au fur et à mesure de l'intensification de l'affrontement. A partir de la fin 1943, les attentats se multiplient. Les biens des Miliciens comme des présumés collaborateurs sont régulièrement visés. Les agressions physiques puis les exécutions sont de plus en plus nombreuses. Le préfet de la Creuse signale 29 agressions pour le seul mois de mai 1944. Lors de la première libération de Guéret, du 7 au 9 juin 1944, sept miliciens sont exécutés. Trois sont fusillés sur le champ de tir de Pommeil dont le chef départemental. Trois sont exécutés au cours de la soirée du 8 juin. Il existe un doute sur la mort du chef Grignon durant le siège de son domicile. Il faut souligner que conformément aux engagements, les miliciens arrêtés lors de la prise du siège de la Milice sont épargnés. Parallèlement, les assurances données le 9 juin 1944 par le nouveau chef départemental auprès du préfet, nous l'avons vu, sont restés lettre morte. Après la rafle du 25 juin 1945 la quasi-totalité des miliciens actifs quitte Guéret. Le 16 août 1944, sous la forte pression des forces de la Résistance, un convoi impressionnant de miliciens et de leurs familles se constitue à Limoges en direction de l'Allemagne. Il met une semaine pour rejoindre Guéret. De nombreux pillages sont commis lors de leur passage ainsi que la réquisition sous menace de 10 millions de francs à la Banque de France. Le convoi mettra encore plus d'un mois pour atteindre son but. Ce convoi emporte avec lui les miliciens creusois les plus compromis.

Selon nos estimations, 21 miliciens ont été exécutés en Creuse par les groupes armés de la Résistance avant le 25 août 1944, date officielle de la Libération du département. A partir de septembre, les institutions judiciaires créées par les nouvelles autorités fonctionnent. Jusqu'en 1949, ces juridictions statuent, entre autres, sur le cas des anciens miliciens creusois. Au total 143 décisions les concernant sont prises. Le bilan (provisoire) peut être établi comme suit : 20 condamnés à mort exécutés, une commuée et 23 par contumace. 32 condamnations à la prison ou aux travaux forcés. 14 dégradations nationales à titre principal. 31 acquittements et relaxes et 22 classements sans suite. Les peines sont donc extrêmement variées. Elles ont

⁷ ADHV 184W86.

⁸ ADHV 185W4.

également varié selon l'époque. Très rudes au début, les sanctions sont beaucoup plus légères par la suite. Force est de constater que de simples miliciens sans envergure sont lourdement condamnés au début du processus d'épuration. D'éminents responsables, échappent au châtement. Plusieurs, dont Pommérat, sont en fuite. Condamnés par contumace ils ne reviendront jamais en France. Certains se réfugient en Espagne, en Amérique latine ou demeurent en Allemagne. La majorité des condamnés par contumace rentre en France à partir du printemps 1945. Rejugés ils sont tous condamnés à des peines plus légères.

D'autres bénéficient d'une plus grande mansuétude. L'exemple le plus marquant est certainement le cas du premier chef départemental F... qui, arrêté en octobre 1944, est condamné en avril 1946 à un an de prison et 10000 F d'amende. Une série de grâces intervient courant 1945. C'est en particulier le cas des femmes condamnées à mort, dont la célèbre dame S... d'Aubusson. Ces décisions ne manquent pas de soulever l'indignation de la population.

Les institutions judiciaires fonctionnent donc avec le degré de sérénité possible de cette époque. Une dernière remarque : au fil de la lecture des milliers de pages de procédures et d'enquêtes qu'il nous a été donné de consulter, nous n'avons trouvé aucune trace de regrets ou d'excuses de la part des miliciens poursuivis... Ainsi se termine cette aventure sinistre en terre creusoise. La conclusion peut sans doute revenir à Jacques Delperrié de Bayac qui le premier dans les années soixante a ouvert ce dossier :

En dépit des cours martiales, des exécutions sommaires, des déportations ; malgré le sang versé, les tortures et toutes les souffrances infligées, les forces du maintien de l'Ordre n'ont maintenu l'ordre nulle part (...)

C'est sans doute là, la leçon heureuse de ces années de tant de violences et de crimes : la force, même la plus brutale, n'a pas le pouvoir de fonder un ordre ressenti comme injuste (...)

Gardons-nous de l'oublier et d'oublier de quel prix, de combien de vies sacrifiées fut payée la victoire sur la Bête immonde...

(Préface à *l'Histoire de la Milice en Haute Savoie*)

Bibliographie succincte :

- Jacques Delperrié de Bayac, *Histoire de la Milice, 1918-1945*, éd. Fayard, Paris, 1969 ; rééd. 1994.
- Pierre Giolitto, *Histoire de la Milice*, Éditions Librairie Académique Perrin, Paris, 2002.
- Marc Parrotin, *Le temps du maquis*, Verso, 1981.
- René Castille, Guy Avizou, Pascal Plas, Christophe Moreigne, *La Creuse durant la seconde guerre mondiale*, Souny, 2012.
- Christian Penot, *Tentative d'histoire de la Milice en Creuse*, in Bulletin de l'ARSVHRC n°48
- Henri Rousso, *L'épuration en France, Une histoire inachevée*, Pensée, 1992.
- Raymond Varlet, *Les sanglants évènements de Guéret*, Editions du Chardon, 1945